

D2021 01 - Rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'Agglo du Pays de Dreux :

Le conseil municipal :

- prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la CRC sur la gestion de l'Agglomération du Pays de Dreux concernant les exercices 2014 et suivants,
- prend acte du débat relatif au dit rapport.

D2021 02 - Convention de partenariat avec la SAFER :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des votes exprimés (15 Pour – 3 Abstentions), la signature de la convention de partenariat avec la SAFER proposée.

D2021 03 - Droit à la formation des élus :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les modalités d'exercice du droit à la formation des élus et décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

D2021 04 - Lancement d'un MAPA pour les travaux de voirie 2021 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le lancement d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de voirie 2021 et autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette procédure.

D2021 05 - Demande de subvention au titre du FDI 2021 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à solliciter ces subventions.

D2021 06 - Demande de subvention au titre du dispositif d'aides aux médiathèques 2021 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à solliciter une aide au développement pour les achats envisagés.

D2021 07 - Achat d'une parcelle cadastrée C 1273 à la société ENERGY PARK

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'acquérir la parcelle C 1273 dans son intégralité,
- de mandater M. le Maire pour négocier le prix et engager la procédure d'achat auprès du notaire
- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2021.

D2021 08 - Participation aux frais de scolarité des élèves de communes extérieures :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le tarif proposé de 840€ par élève.